

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLEC, Mathieu TANON

TREVEVEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN

LANTIC : Christian LEMAITRE par Nicolas HEURTEL

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N° 2010-082

GENDARMERIE ETABLES SUR MER

Avenant n° 2 au bail relatif au casernement des gendarmes et relatif aux habitations des responsables du casernement

Les services des affaires immobilières du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor nous ont transmis un projet d'avenant n° 2 au bail en date du 11 Septembre 2006 relatif au casernement des gendarmes et applicable au 1^{er} décembre 2007 suite à la construction du pavillon n°2 pour un loyer de 9 ans de 7 542.00 € / an et révisable tous les 3 ans.

De plus à compter du 01 Août 2008 la revalorisation des loyers concernant la partie ancienne ainsi que le pavillon n° 1 porte le montant du loyers de 54 000 € à 55 000 € / an jusqu'au 31 Mai 2010 et avec un effet rétroactif au 01 Août 2008.

Ces loyers sont révisables tous les 3 ans

Récapitulatif du bail de la gendarmerie

| | | |
|---------------------|------------------|---------------------------|
| Partie ancienne | 48 456.95 € | jusqu'au 31 Mai 2010 |
| Pavillon n° 1 | 6 543.81 € | jusqu'au 31 Mai 2010 |
| Pavillon n° 2 | 7 452.00 € | jusqu'au 30 Novembre 2015 |
| Total loyers annuel | 62 452.76 € / an | |

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,
Le Conseil communautaire approuve :

- L'avenant n°2 au bail du 11 Septembre 2006 pour le casernement des gendarmes et des responsables de la communauté de brigade
- L'autorisation donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier